

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

4ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 21 octobre 2020

CD20201021_11
id. 5420

Le 21 octobre 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban) sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16.*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL

Sont représenté(s) :

M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme NEGRE (pouvoir à M. ROGER), M. VIGUIE (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. WEILL (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE DU BARRAGE DE SAINT-GÉRAUD

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le compte administratif 2019 et le budget primitif 2020 tels qu'ils ont été adoptés par le conseil d'administration de l'institution interdépartementale du barrage de Saint-Géraud, lors de la séance du 18 juin 2020 à Albi.

I - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Les résultats du compte administratif 2019, conformes au compte de gestion du Payeur départemental, font apparaître un excédent global de 252 978,08 €. L'ensemble des recettes et des dépenses se décompose de la manière suivante :

a) SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Recettes.....	385 622,45 €
Reprise de l'excédent 2018.....	643 894,69 €
Total recettes.....	1 029 517,14 €
2. Dépenses.....	675 894,72 €
Soit un excédent 2019 de.....	353 622,42 €
3. Restes à réaliser en dépenses.....	289 470,70 €
Résultat d'investissement.....	64 151,72 €

b) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Recettes.....	81 153,75 €
Reprise de l'excédent 2018.....	186 907,79 €
Total recettes.....	268 061,54 €
2. Dépenses.....	79 235,38 €
Soit un excédent 2019 de.....	188 826,16 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, le conseil d'administration de l'institution propose d'affecter :

- en section d'investissement du budget primitif 2020, le solde d'exécution 2019 de la section d'investissement pour un montant de 353 622,42 €,

- en section de fonctionnement du budget primitif 2019, le solde d'exécution 2019 de la section de fonctionnement, soit 188 826,16 €.

Tels sont les éléments essentiels du compte administratif qui paraissent devoir être signalés à l'attention de l'Assemblée départementale.

II - BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget 2020 s'élève à 1 650 865,58 € dont :

- section d'investissement..... 1 380 889,42 €
- section de fonctionnement..... 269 976,16 €

INVESTISSEMENT

Les crédits de cette section se répartissent comme suit :

Dépenses :

- frais d'études..... 10 000,00 €
 - immobilisations corporelles
(dont restes à réaliser : 1 212 €)..... 122 212,00 €
 - travaux en cours..... 534 258,70 €
(dont restes à réaliser : 288 258,70 €)
 - dépenses imprévues..... 868,72 €
 - opérations d'ordre..... 713 550,00 €
-
- 1 380 889,42 €

Recettes :

- Participation des deux Départements..... 200 000,00 €
 - excédent d'investissement 2019 reporté..... 353 622,42 €
 - opérations d'ordre 827 267,00 €
-
- 1 380 889,42 €

FONCTIONNEMENT

Les crédits de cette section se répartissent comme suit :

Dépenses :

• chapitre 011 : charges à caractère général.....	151 400,00 €
• chapitre 012 : charges de personnel.....	2 300,00 €
• dépenses imprévues.....	909,16 €
• charges financières.....	500,00 €
• opérations d'ordre.....	114 867,00 €
	269 976,16 €

Recettes :

• participation des deux Départements	80 000,00 €
• excédent de fonctionnement 2019 reporté	188 826,16 €
• opérations d'ordre	1 150,00 €
	269 976,16 €

La participation des deux Départements au financement du budget primitif 2020 a été arrêtée ainsi qu'il suit :

	Tarn		Tarn-et-Garonne	
	Particip.	Montant	Particip.	Montant
Dépenses nettes investissement.....200 000 €	50 %	100 000 €	50 %	100 000 €
Dépenses nettes de fonctionnement.....80 000 €	50 %	40 000 €	50 %	40 000 €
		-----		-----
Sous-total.....		140 000 €		140 000 €
Total général.....		280 000 €		

En investissement, les participations des Départements serviront au financement des travaux de rehausse du barrage, le montant des crédits inscrits correspond à 45 % du montant HT de l'opération. Des subventions sont également attendues sur cette opération, ainsi que du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée.

Participation du département de Tarn-et-Garonne	2016	2017	2018	2019	2020
En fonctionnement (article 65611 fonction 61)	40 000,00	200 000,00	47 500,00	40 000,00	40 000,00
En investissement (article 204152 fonction 61)			150 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL	40 000,00	200 000,00	197 500,00	140 000,00	140 000,00

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du conseil d'administration de l'institution interdépartementale du barrage de Saint-Géraud du 18 juin 2020,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte de la communication du compte administratif 2019 et du budget primitif 2020 de l'institution interdépartementale du barrage de Saint-Géraud détaillés ci-dessus.

Acte pris.

Le Président ,

Christian ASTRUC